

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 95 (1966)

Heft: 12

Rubrik: Points d'interrogation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction : Fernand Ducrest, 237, rue de Morat, 1700 Fribourg.

Administration : Paul Simonet, 8, rue Louis-Chollet, 1700 Fribourg,
C. C. P. 17-153 : Administration du *Bulletin pédagogique*.

Abonnement (11 fr.) et *Cotisation SFE* (2 fr) : 13 fr.

12 numéros par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} mai.

Points d'interrogation

J'attends, en toute simplicité, les questions qui m'aideront à trouver le langage que je cherche. V. Galley

C'est par cette invitation au dialogue que, dans le *Bulletin pédagogique* du 15 octobre dernier, le président de la Société fribourgeoise d'éducation terminait son appel aux jeunes.

Cet appel a provoqué un « dégel » et déjà, de toutes parts, les demandes affluent sur le bureau présidentiel. Au contraire, des feuilles mortes, que le « gel » et le vent acheminent vers l'anéantissement, ces questions sont de nature à réanimer nos débats, à créer un nouveau style d'échanges ; notre revue, mieux encore que par le passé, remplira son rôle d'organe de liaison et d'information.

Voici quelques-uns de ces points d'interrogation :

1. Qu'est-ce que la Société d'éducation ?

Pour donner satisfaction à ceux qui désirent le savoir, il nous suffit d'ouvrir la première page des statuts de la SFE :

« La SFE a pour but :

a) d'étudier et de diffuser la doctrine de l'Eglise en matière d'éducation,

- b) de favoriser le développement de l'éducation et de l'instruction sur le plan familial, scolaire, professionnel et social,
- c) de défendre les droits et postulats de l'école catholique (et chrétienne), dans le canton de Fribourg,
- d) de contribuer à la collaboration, sur le plan de l'éducation, entre les familles, l'école, le clergé, les autorités scolaires et tous les responsables de l'éducation. Elle favorisera cette collaboration au sein de la communauté paroissiale.»

2. Vous libérant de la «sainte frousse», vous avez été assez audacieux (se) pour organiser une réunion de parents, ou bien une semaine d'école ouverte. Comment vous y êtes-vous pris (e)? Et les réactions des parents? Etes-vous déçu (e), ou au contraire satisfait (e) des résultats? Quels profits avez-vous tirés de ces essais, pour vous, pour vos élèves, pour l'atmosphère de votre classe?

Que ceux et celles qui ont tenté une telle expérience nous écrivent quelques mots à l'intention de leurs collègues qui voudraient être mieux informés, ou rassurés, avant de franchir le pas (sur votre demande, nous respecterons votre anonymat).

3. Faut-il poursuivre, en 1966-1967, l'action d'information professionnelle et d'orientation scolaire qui avait été amorcée l'année dernière?

Oui, vous diront les présidents des sections locales SFE; ils vous fourniront volontiers les informations nécessaires, ils dresseront pour vous un plan de travail. Qu'on s'entende bien: il ne s'agit pas de charger un programme déjà trop lourd, mais d'actualiser votre enseignement, de l'intégrer en quelque sorte dans un rythme de pensées et de préoccupations tenant compte des conditions d'existence que nos élèves auront à affronter dans cinq, dix ou vingt ans.

4. Comment agir, dans nos classes, pour favoriser l'éclosion des vocations religieuses dont l'Eglise a tant besoin?

Le souci des vocations doit être porté en commun par tous les responsables de l'éducation: famille, école, clergé. C'est pour cette raison que, d'entente avec l'Evêché, des «équipes paroissiales» ont été constituées. Elles groupent des foyers, des éducateurs, des prêtres qui se penchent sur ce grave problème. Nous les aborderons, et nous les prierons de nous exposer, pour être publiées dans cette revue, les grandes lignes du but qu'ils poursuivent, le sens de leur action, les moyens qu'ils proposent pour créer les «bons terrains» où puissent germer et mûrir les options vers une vie plus généreuse.

5. Quels sont les principes et les exigences de l'éducation des filles?

Rév. S^r Augustine, de la Providence, ainsi que la présidente des institutrices, M^{lle} Folly, ont entendu un exposé très documenté sur

le sujet. Afin de nous renseigner à notre tour, elles ne refuseront pas de rédiger quelques lignes pour nos lecteurs.

D'autres questions encore nous ont été posées, qui nous invitent tous à la réflexion. Dans la mesure du possible, nous y répondrons nous-mêmes, après nous être documentés, après avoir lu ou entendu vos remarques ou vos suggestions – car nous attendons votre réaction, chers lecteurs. Dans certains cas, nous prions les instances compétentes de nous donner des renseignements de première main.

Pour l'instant, ces questions vous sont communiquées en vrac, ci-dessous; n'oubliez pas qu'elles sont également livrées à votre méditation:

- Va-t-on développer les écoles terminales?
- Est-il vrai que l'on songe à unifier les programmes et les méthodes des écoles enfantines?
- «Rien n'aurait été accompli dans le domaine de la réalisation de l'Ecole romande.» Qu'avez-vous à répondre à ce reproche?
- On nous laisse entendre que nos collègues de l'enseignement primaire et secondaire font partie de nombreuses commissions pédagogiques et qu'ainsi ils participent à la GESTION de l'Instruction publique. Nous voulons bien y croire. Cependant, des détails et des précisions nous convaincraient mieux qu'un mot prétentieux écrit en lettres majuscules.
- Une femme mariée, institutrice? Nous arroyant le droit de tronquer la citation, nous sommes tentés d'ajouter nous-mêmes, sans plus tarder: «Pourquoi pas?...»

Mais attendons. Que de pages en perspective pour notre bulletin... De quoi enlever des soucis au rédacteur en chef!

Le Bureau SFE

Ecole pédagogique privée FLORIANA

Pontaise 15 Lausanne Téléphone 24 14 27
Direction: E. Piotet

Excellente formation de
Gouvernantes d'enfants
Jardinières d'enfants
et d'Institutrices privées

Placement des élèves assuré

La directrice reçoit tous les jours de 11 heures à midi
(sauf samedi) ou sur rendez-vous